

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 27
ayant pris part à la délibération : 24
Date de convocation : 24 avril 2025

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JOUARRE
DE LA SÉANCE DU 30 AVRIL 2025**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Étaient présents : Jean Luc MONDAT, Carine DENOGENT, Philippe GAUTHERON, Martine LESCURE, Mickael AYDOGDU, Stephane POCHET, Nathalie POULAIN, Thierry CAUSIN, Veronique SALLER, Philippe ROLLAND, Julien BORDEYNE, Jean Francois GUIDEZ, Jacqueline LORINE, Philippe RIMBERT, Kamel BERRADOUAN, Isabelle LECLERCQ, Rodolphe BENKOVIC, Amandine FARGET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine DEHOSSE	a donné pouvoir à	Philippe GAUTHERON
Ludivine MOUSSART	a donné pouvoir à	Nathalie POULAIN
Elisabeth DIEU	a donné pouvoir à	Martine LESCURE
Henri DELESTRET	a donné pouvoir à	Jean Luc MONDAT
Laurent DESERT	a donné pouvoir à	Mickael AYDOGDU

Absents : Anne Marie NUYTENS – Nathalie BLOT – Rahima LAROUB

Secrétaire de séance : Nathalie Poulain

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et des pouvoirs attribués. La présence des conseillers est ainsi constatée.

F. VALLÉE ouvre la séance, Nathalie POULAIN se propose et est nommée secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-007 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DES USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,
Statuant sur l'ensemble des comptes effectués du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 du Budget « Des Usages de Courcelles et Vanry ». Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE :

POUR : (23)

ABSTENTION : (1) P. RIMBERT

DÉLIBÉRATION 2025-008 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le Maire.

Sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget « des Usages de Courcelles et Vanry » 2024 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 793,03 €	0,00 €
Recettes	929,51 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 1 863,52 €	0,00 €
Excédent reporté	27 929,69 €	894,00 €
Résultat de clôture	26 066,17 €	894,00 €

Le Compte Administratif « Des Usages de Courcelles et Vanry » 2024 est en concordance avec le compte de gestion du receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Hors de la présence de M. le Maire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget « Des Usages de Courcelles et Vanry » 2024.

VOTE :

POUR : (23)

DÉLIBÉRATION 2025-009 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 SUR 2025 DES USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Le Maire expose :

Après avoir examiné le compte administratif du budget « Des Usages de Courcelles et Vanry » 2024, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2024 clôture en excédent de **26 066,17 €** en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la section d'investissement est excédentaire.

Le résultat d'investissement 2024 est de **894,00 €**,

Monsieur le Maire propose d'affecter en section fonctionnement et investissement les résultats comme suit :

Article : 002 excédent de fonctionnement capitalisé : **26 066,17 €**

Article : 001 solde d'exécution d'investissement reporté : **894,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter au budget « Des Usages de Courcelles et Vanry » pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 conformément au document annexé ci-joint.

DÉLIBÉRATION 2025-010 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune de Jouarre a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 et qu'elle doit se conformer aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le projet du budget 2025 des Usages de Courcelles et Vanry à été adressé aux membres du conseil municipal 12 jours avant l'ouverture de la réunion consacrée à l'examen du budget, soit le samedi 18 avril 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 « Usages de Courcelles et Vanry » arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 avril 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **28 566,17 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **2 979,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,

APPROUVE à la majorité le budget primitif 2025 « Usages Courcelles et Vanry » arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	28 566,17 €	28 566,17 €
Section d'investissement	2 979,00 €	2 979,00 €
Total	31 545,17 €	31 545,17 €

CHARGE Monsieur le Maire et lui DONNE tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2025.

VOTE :

POUR : (20)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET

DÉLIBÉRATION 2025-011 : CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE POLICE MUNICIPALE ENTRE LES COMMUNES DE JOUARRE ET DE SAÂCY-SUR-MARNE

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Jouarre et de Saâcy-sur-Marne avaient conclu une convention de mutualisation de leur service de police municipale respectif, en avril 2015.

L'article L512-1 du Code de la Sécurité intérieure prévoit que les communes limitrophes ou appartenant à une même agglomération au sein du même département ou à un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, peuvent avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles.

Considérant que pour répondre au besoin croissant de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique dans les communes de Jouarre et de Saâcy-sur-Marne, il apparaît opportun de mettre en commun ponctuellement les services de Police Municipale.

VU la possibilité de faire appel ponctuellement à l'agent de Police municipale de Saâcy Sur Marne pour renforcer certaines manifestations, patrouilles, contrôles routiers, surveillance générale, et autres incivilités, et qu'en contrepartie, la commune de Saâcy Sur Marne peut faire appel à nos deux agents de Police municipale,

CONSIDÉRANT que pour l'application de cette décision, une convention de mutualisation doit être rédigée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.511-1 à L.515-1 et R.511-1 à R.515-21,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la convention de coordination des interventions de la police municipale de la commune de Jouarre et des forces de sécurité de l'état en date du 11 février 2025,

Vu le projet de convention de mutualisation des services de police municipale des communes de Jouarre et Saâcy-sur-Marne,

Vu la délibération de la commune de Saâcy-sur-Marne en date du 11 mars 2025, approuvant la convention de mutualisation des services de police municipale des communes de Jouarre et de Saâcy-sur-Marne,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le principe de mutualisation des services de Police municipale entre la commune de Saâcy Sur Marne et la commune de Jouarre.

AUTORISE le maire à signer la convention de mutualisation avec la commune concernée et tout document se rapportant à cette mise en commun (avenant, ...).

DÉLIBÉRATION 2025-012 : CRÉATION D'UN POSTE DE CATÉGORIE C – FILIÈRE TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2025,

Le Maire propose la création de 1 poste de la façon suivante :

DÉCIDE d'affecter au budget « Commune » pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 conformément au document annexé ci-joint.

VOTE :

POUR : (19)

ABSTENTION (1) : C.DEHOSSE

CONTRE (4) : A.FARGET – I.LECLERC – P.RIMBERT – R.BENKOVIC

DÉLIBÉRATION 2025-015 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Considérant que depuis 2023, la TH sur la résidence principale est définitivement supprimée et la taxe renommée THRS ne concerne plus que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (cf ; article 1636 B sexies du code général des impôts), le taux de la THRS est donc obligatoirement attendu sur la délibération et doit être indiqué sur l'état 1259,

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de contributions directes pour l'année 2025 notifiés sur l'état 1259, comme suit :

	TAXE D'HABITATION	TAXE D'HABITATION Résidence Secondaire	TAXE FONCIÈRE BATI	TAXE FONCIÈRE NON BATI
TAUX 2017	17,43 %		19,89 %	45,04 %
TAUX 2018	15,00 %		19,89 %	45,04 %
TAUX 2019	13,00 %		19,89 %	39,03 %
TAUX 2020	Supprimé		19,89 %	39,03 %
TAUX 2021	Supprimé		37,89% (19,89%+18%)	39,03 %
TAUX 2022	Supprimé		37,89%	39,03 %
TAUX 2023	Supprimé	13,00 %	37,89%	39,03%
TAUX 2024	Supprimé	13,00 %	37,89%	39,03%
TAUX 2025	Supprimé	13,00 %	37,89%	39,03%

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les taux d'imposition 2025 notifiés sur l'état 1259 tels qu'affiché au tableau ci-dessus,

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale,

DÉLIBÉRATION 2025-016 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire explique que

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales préconise :

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider :

1^o D'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ;

2^o Ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

L'individualisation des crédits ou la liste établie conformément au 2^o vaut décision d'attribution des subventions en cause.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions nominativement :

LIBELLE	IMPUTATION FONCTION	VOTE AU BUDGET 2023	VOTE AU BUDGET 2024	VOTE AU BUDGET 2025
611 ^{ème} section des médaillés militaires	020	750,00	750,00	750,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité,

POUR : (23)

ABSENTE : (1) P.GAUTHERON
ACCORDE la subvention ci-dessus

La Fraternelle (anciens combattants)	020	1 900,00	2 500,00	2 500,00
--------------------------------------	-----	----------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité,
POUR : (23)
ABSENTE : (1) P.GAUTHERON
ACCORDE la subvention ci-dessus

Tout en image	312	1 100,00	500,00	2 350,00
---------------	-----	----------	--------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Team RBC Racing	30	500,00	500,00	500,00
-----------------	----	--------	--------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité
POUR : (23)
CONTRE : (1) J.BORDEYNE
ACCORDE la subvention ci-dessus

Football Club de Jouarre	30	10 000,00	12 000,00	12 000,00
--------------------------	----	-----------	-----------	-----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Jouarre agglomération Hand Ball	30	7 000,00	7 000,00	8 000,00
---------------------------------	----	----------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Le 8ème Roseau - VIET VO DAO	30	2 000,00	2 000,00	2 000,00
------------------------------	----	----------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

L'Age d'Or (club 3ème âge)	4238	2 500,00	3 150,00	2 500,00
----------------------------	------	----------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité
POUR : (23)
ABSENTE : (1) P.GAUTHERON
ACCORDE la subvention ci-dessus

Club Bout'choux	4221	400,00	200,00	200,00
-----------------	------	--------	--------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

La Piste O Z'étoiles	4221	35 000,00	35 000,00	35 000,00
----------------------	------	-----------	-----------	-----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,
POUR : (14)
CONTRE : (7) C.DEHOSSE – A.FARGET – C.DENOGENT – K. BERRADOUAN – R.BENKOVIC – P.RIMBERT – I.LECLERC
ABSTENTION : (3) M.LESCURE – T.CAUSIN – N.POULAIN
ACCORDE la subvention ci-dessus

Atelier Brie'Arts (peinture)	311	4 500,00	4 500,00	4 500,00
------------------------------	-----	----------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

MCJ Maquettes	311	250,00	250,00	1 000,00
---------------	-----	--------	--------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

La Clave Caliente Dos	311	500,00	1 500,00	1 500,00
-----------------------	-----	--------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Jou'arts et Culture	312	3 000,00	3 400,00	3 450,00
---------------------	-----	----------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité
POUR : (23)
ABSTENTION : (1) T.CAUSIN
ACCORDE la subvention ci-dessus

Les Amis de l'Abbaye	312	5 000,00	5 000,00	5 000,00
----------------------	-----	----------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Un Nouveau Souffle	410	3 000,00	3 000,00	3 000,00
--------------------	-----	----------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

C.C.A.S.	420	40 000,00	40 000,00	40 000,00
----------	-----	-----------	-----------	-----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Air Soft XSA - 77	312	600,00	600,00	600,00
-------------------	-----	--------	--------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Secours Populaire	424	200,00	300,00	500,00
-------------------	-----	--------	--------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

APE	020	1 000,00	1 500,00	1 500,00
-----	-----	----------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Coup de Pouce	424	1 500,00	1 500,00	1 500,00
---------------	-----	----------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Douce Gym	30	500,00	1 000,00	1 000,00
-----------	----	--------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Wa Jutsu Club De Jouarre	30	600,00	500,00	700,00
--------------------------	----	--------	--------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Sapeur Pompiers	311	1 500,00	1 500,00	1 500,00
-----------------	-----	----------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Saint Colomban en Brie	324	1 200,00	500,00	500,00
------------------------	-----	----------	--------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité,
POUR : (22)
ABSTENTION : (2) C.DEHOSSE – P.GAUTHERON
ACCORDE la subvention ci-dessus

Les Félines Twirl	30	1 050,00	1 000,00	2 000,00
-------------------	----	----------	----------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Secours Catholique	424	0,00	500,00	500,00
--------------------	-----	------	--------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité
POUR : (23)
ABSTENTION : (1) P.GAUTHERON
ACCORDE la subvention ci-dessus

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2025.

DÉLIBÉRATION 2025-017 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune de Jouarre a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 et qu'elle doit se conformer aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le projet du budget primitif 2025 de la commune a été adressé aux membres du conseil municipal 12 jours avant l'ouverture de la réunion consacrée à l'examen du budget, soit le mercredi 30 avril 2025,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion des commissions de finances du 10 avril 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 370 602,65 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 129 269,58 €

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 370 602,65 €	4 370 602,65 €
Section d'investissement	1 129 269,58 €	1 129 269,58 €
Total	5 499 872,23 €	5 499 872,23 €

Monsieur le Maire propose de voter le budget aux chapitres et à l'opération comme le prévoit l'article L2312-3 du code général des collectivités

Vu le débat d'orientation budgétaire du 11 avril 2025,
Vu l'avis des commissions des finances du 27 mars et du 10 avril 2025,
Vu le projet de budget primitif 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
011	Charges à caractère général	1 814 279,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET

ABSTENTION : C. DEHOSSE

APPROUVE le chapitre 011 pour un montant de 1 814 279,50 €

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
012	Charges de personnel	1 985 377,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET

ABSTENTION : C. DEHOSSE

APPROUVE le chapitre 012 pour un montant de 1 985 377,00 €

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
65	Charges de gestion courante	309 660,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET

ABSTENTION : C. DEHOSSE

APPROUVE le chapitre 65 pour un montant de 309 660,00 €

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
66	Charges financières	35 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET

ABSTENTION : C. DEHOSSE

APPROUVE le chapitre 66 pour un montant de 35 000,00 €

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
042	Opérations d'ordre entre sections	226 286,15 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET

ABSTENTION : C. DEHOSSE

APPROUVE le chapitre 042 pour un montant de 226 286,15 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	333 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET

ABSTENTION : C. DEHOSSE

APPROUVE le chapitre 70 pour un montant de 333 000,00 €

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
73	Impôts et taxes	2 190 336,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET

ABSTENTION : C. DEHOSSE

APPROUVE le chapitre 73 pour un montant de 2 190 336,00 €

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
74	Dotations et subventions	1 341 658,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET

ABSTENTION : C. DEHOSSE

APPROUVE le chapitre 74 pour un montant de 1 341 658,00 €

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
75	Autres produits de gestion courante	180 403,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET

ABSTENTION : C. DEHOSSE

APPROUVE le chapitre 75 pour un montant de 180 403,00 €

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
42	Opérations d'ordre entre sections	12 991,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET

ABSTENTION : C. DEHOSSE

APPROUVE le chapitre 42 pour un montant de 12 991,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : MAIRIE SERVICES GENERAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	229 201,34	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	122 688,69		0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	55 659,36		0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 332,00		0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	55 518,60		0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	4 178,73		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	106 512,65		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	1 962,00		0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	4 087,20		0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	9 866,32		0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	22 685,32		0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 760,51		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	65 151,30		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : FETES ET CEREMONIES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	6 190,21	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 190,21		0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	4 551,88		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 638,33		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : MICRO-CRECHE BATIMENT JEAN MOULIN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	775 239,55	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	44 295,57		0,00	0,00
2031	Frais d'études	43 431,57		0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	101 189,32		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	9 663,16		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	51 362,94		0,00	0,00
2138	Autres constructions	12 846,60		0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	5 906,76		0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	60,09		0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 932,95		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 416,82		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	629 754,66		0,00	0,00
2313	Constructions	593 957,61		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outil. technique	35 797,05		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104

LIBELLE : PATRIMOINE

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	214 231,25	a	0,00	8 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 119,89		0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 120,00		0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	13 999,89		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	191 111,36		0,00	8 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	49 021,20		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	30 206,40		0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	7 778,28		0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	12 583,51		0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	35 116,92		0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	7 078,43		0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	438,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	48 888,62		8 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 000,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 000,00		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105
LIBELLE : EFFACEMENT DE RESEAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	402 777,02	a	0,00	33 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 666,79		0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 666,79		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	392 110,23		0,00	33 000,00
2112	Terrains de voirie	7 025,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	28 920,00		0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	204 452,09		0,00	33 000,00
21538	Autres réseaux	151 713,14		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	1 913 715,95	a	191 841,00	196 533,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 180,00		0,00	0,00
2031	Frais d'études	18 180,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 895 535,95		191 841,00	196 533,60
2111	Terrains nus	43 118,90		0,00	73 752,00
2112	Terrains de voirie	400,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	35 493,60		0,00	12 000,00
21318	Autres bâtiments publics	20 154,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 651 898,45		191 841,00	110 781,60
21532	Réseaux d'assainissement	37 376,40		0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	41 850,00		0,00	0,00
21538	Autres réseaux	42 610,80		0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	8 353,80		0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	13 296,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	984,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 107
LIBELLE : AMENAGEMENT ZAE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	77 118,00	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 180,00		0,00	0,00
2031	Frais d'études	51 180,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 938,00		0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	4 392,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	11 772,00		0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	9 774,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 108
LIBELLE : PONT DU GROS CHENE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	5 820,00	a	13 260,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 820,00		13 260,00	0,00
2031	Frais d'études	5 820,00		13 260,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 109
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	200 225,56	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 225,56		0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	174 967,36		0,00	0,00
21538	Autres réseaux	22 288,20		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 970,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 110
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	548 287,65	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	503 954,08	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	185,79		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 973,40		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	278 206,61		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	138 375,92		0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	12 958,32		0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	5 340,00		0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	5 034,11		0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	35 386,45		0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 227,08		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 266,40		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	44 333,57	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	44 333,57		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 111
LIBELLE : VIDEOPROTECTION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	141 523,60	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 730,80		0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 730,80		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	137 792,80	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	130 568,80		0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	7 224,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 112
LIBELLE : ECOLE MATERNELLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		30 059,74	a 0,00	1 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 059,74	0,00	1 800,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	724,27	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	7 332,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	6 180,36	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	618,84	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	4 374,63	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 112,75	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 716,89	0,00	1 800,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 113
LIBELLE : ECOLE ELEMENTAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		206 740,55	a 0,00	3 200,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 100,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	8 100,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	198 640,55	0,00	3 200,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	23 066,40	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	32 447,10	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	27 176,40	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	3 253,56	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	46 867,84	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 201,36	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 092,41	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	49 535,48	0,00	3 200,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 114
LIBELLE : ALSH
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 221,63	a 0,00	2 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 221,63	0,00	2 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 654,58	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 349,05	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 218,00	0,00	2 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 115
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		31 822,79	a 47 809,42	200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 282,94	7 853,74	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 282,94	7 853,74	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 539,85	39 955,68	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	9 600,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	5 742,80	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	499,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 698,05	39 955,68	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	200 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	200 000,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 116
LIBELLE : SERVICES TECHNIQUES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		85 595,80	a	0,00	10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	85 595,80	0,00	10 000,00	0,00
215731	Matériel roulant	6 840,00		0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	7 734,00		0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	25 751,90		10 000,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	28 596,08		0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 213,82		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 460,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 117
LIBELLE : RESEAUX EAUX PLUVIALES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		67 461,37	a	25 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	67 461,37	0,00	25 000,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	58 440,00		25 000,00	0,00
21538	Autres réseaux	9 021,37		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 118
LIBELLE : LA CHARRETERIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	54 430,29	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 656,49	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	17 656,49	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 773,80	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	9 017,80	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	23 436,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	4 320,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 119
LIBELLE : PARKING JEAN MOULIN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	29 705,51	a 0,00	2 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 705,51	0,00	2 500,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	24 911,51	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	2 500,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	4 794,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 120
LIBELLE : CIMETIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		20 843,08	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 533,08	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	15 533,08	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 310,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 310,00	0,00	0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 121
LIBELLE : POLICE MUNICIPALE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 080,80	a	0,00	1 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 080,80	0,00	1 600,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 080,80	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

ABSTENTION :

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 122
LIBELLE : CABINET MEDICAL CENTRE VILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	7 200,00	a 22 526,12	190 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 200,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 200,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	22 526,12	190 000,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	190 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	6 000,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	12 526,12	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 123
LIBELLE : ECOLE DE COURCELLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	22 348,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 348,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	10 588,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	11 760,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

SECTION INVESTISSEMENT – DÉPENSES

DÉPENSES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
16	Emprunts et dettes assimilées	167 208,44 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
13	Autres subventions investissements	458 173,86 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
10	Dotations	130 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
040	Opérations d'ordre entre sections	226 286,15 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à la majorité

VOTE :

POUR : (19)

CONTRE : P. RIMBERT, I. LECLERCQ, R. BENKOVIC, A. FARGET, C. DEHOSSE

CHARGE Monsieur le Maire et lui **DONNE** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2025.

Décisions :

2025.009 : Revalorisation du loyer de Mr GENITONI et Mme PIERRE, maison située 2 rue des Bouviers

2025.010 : Contrat de location salle polyvalente le 05 et 06/04/2025 avec Mme PAOLACCI de Jouarre

2025.011 : Contrat de location salle polyvalente le 19 et 20/04/2025 avec Mme GONCALVES de Jouarre

2025.012 : Contrat de location salle polyvalente le 26 et 27/04/2025 avec Mr ROSSIGNOL de Jouarre

2025.013 : Contrat de location salle de Courcelles le 03/05/2025 avec Mme PEENAERT de Jouarre

2025.014 : Contrat de location salle polyvalente le 10 et 11/05/2025 avec Mme REBAÏ de Jouarre

2025.015 : Autorisation au Maire de verser un capital décès aux ayants-droits d'un agent fonctionnaire décédé

La séance est levée à 22h30

**Fabien VALLÉE
Maire de JOUARRE**